



15 juillet 2019

contact@capen71.org

www.capen71.fr

CONTRIBUTION AU PCAET du Gd CHALON

Préambule

Nous nous réjouissons en général de toutes les initiatives visant à mieux associer les citoyens aux politiques publiques et particulièrement aux enjeux écologiques. Mais l'actualité récente dans le Gd Chalon nous a conduit à être très prudents : nombre de consultations, enquêtes publiques se sont avérées être en fait des rideaux de fumée. Pour entretenir l'illusion que l'avis des citoyens a encore un poids ou une considération.

Nous rappelons donc aux édiles du Grd Chalon que nous ne sommes pas dupes mais que nous encourageons néanmoins les citoyens à se mobiliser et à participer. Cette expression publique sera utile pour la suite de l'avenir du Gd Chalon.

Nous appelons les citoyen-ne-s concernés à prendre cette étape démocratique de leur avenir au sérieux. Nous ne réussirons à **répondre aux urgences écologiques et sociales** que si nous sommes capables de faire entendre nos aspirations et propositions.

Il est cependant devenu important de rétablir la confiance des citoyens dans la concertation. Nous ne réussirons à répondre aux enjeux réels d'une transition «écologique » du Gd Chalon que si nous sommes en capacité de vérifier qu'il s'engage bien dans une transition ambitieuse et à la hauteur des urgences, d'une part, et d'autre part que nos contributions serviront à quelque chose.

Or les documents nécessaires à une information sérieuse, claire et complète pour être soumise à la concertation sont inexistantes ou incomplets, sans ambition sur les enjeux principaux et les objectifs à atteindre.

1- LE DOCUMENT SOUMIS AU PUBLIC NE REpond PAS AUX OBSERVATIONS ET RESERVES PERTINENTES DE LA PREFECTURE DE REGION COMME DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE....PAS PLUS QU'À NOS REMARQUES PRECEDENTES LORS DE DIVERSES CONTRIBUTIONS

La CAPEN 71 a déjà participé depuis quelques années à une élaboration-concertation préalable au PCAET, au travers de diverses contributions (PLUi , SCOT, Site Mesta et desserte Saôneor..., forêts, inondations pluviales, pollution atmosphérique...) mais aussi d'une lettre recommandée, reproduite ci-après, alertant sur le danger d'objectifs a-minima, sans véritable volonté politique de prendre

sérieusement en compte le dérèglement climatique se fondant sur une évaluation environnementale complète.

2- LES OBJECTIFS ANNONCES POUR CETTE CONSULTATION SONT CEUX D'UNE COLLECTIVITE CLIMATO-SCEPTIQUE

RAPPEL DES OBJECTIFS ANNONCES POUR CETTE CONSULTATION

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est sensé être une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il devra être rendu cohérent avec le SRADDET et le SDAGE RMC. Il devra intégrer la modification du PLUi , prévue pour fin 2019 ;

Ce Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023 intègre un volet air et est réalisé à l'échelle du territoire (51 communes). Le plan d'action comporte 83 actions réparties sur 7 axes.

Le Plan Climat Air Energie Territorial aurait pour objectifs principaux « ambitieux » :

- de réduire les consommations d'énergie, la production de gaz à effet de serre de 8 %, en s'appuyant notamment sur les changements de comportement,
- réduire de 10% les consommations d'énergie et émission de GES, les polluants atmosphériques liés aux activités de la collectivité
- d'augmenter la part des énergies renouvelables de 8 % dans le mix énergétique local
- mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux.

Ces objectifs présentés comme « ambitieux » ne répondent pas ou partiellement aux demandes de l'Etat comme de l'Autorité Environnementale. Ces avis étant écrits en versions diplomatiques administratives.

Notons particulièrement des enjeux locaux, territoriaux, majeurs peu ou mal traités :

- la préservation de la trame verte et bleue et de la biodiversité
- la prise en compte **réelle** des risques d'inondation (utilisation de l'espace agricole, imperméabilisation et artificialisation des sols)
- inventaire des sites et sols pollués (état initial de l'environnement, cf dossier Mesta)
- les risques liés aux transports de matières dangereuses
- la pollution de l'air (produits phytosanitaires, santé publique.)
- l'urbanisme et les ilots de chaleur
- évolution globale des dynamiques pathogènes
- .../...

Pour atteindre des objectifs centraux que l'on peut taxer de ridicules par rapport aux enjeux, ce document volumineux de présentation du PCAET ne doit pas tromper le public sur la volonté politique de passer aux actes correspondant aux nécessités de l'adaptation.

Outre une transparence des données qui fait défaut, il serait indispensable de pouvoir avoir un véritable débat démocratique et public se fondant sur une **synthèse communicable, car le grand public est encore loin d'avoir les informations et données nécessaires pour une prise de conscience devenue urgente des enjeux.** Et encore moins des répercussions sur la vie quotidienne.

CAPEN 71 - JUILLET 2019

DOCUMENTS JOINTS :

- **Lettre sur le PCEAT à la Communauté d'agglomération – 28 MAI 2019**
- **Lettre aux élu-e-s de la CC : Alerte desserte Saôneor**
- **Rappels avis préfecture de région et autorité environnementale**